

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 11 JANVIER 2021 Feuillet 2021-001

L'an 2021, le 11 Janvier, à vingt heures zéro minute,
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 05 Janvier s'est
assemblé à la Salle des Fêtes Laurent Mengel sous la présidence M. CHRISMENT
Stéphane, Maire.

Membres Présents : CHRISMENT Stéphane - PHILIPPE Véronique - FERRY Régis -
GREMILLET Lydie - COLLOMBIER Emmanuel - PERRIN Bernadette - ARNOULD
Martine - HUBAIN Gilles - LAMQUIN Elodie - HANZO Stéphanie - DOUCHET Pierre -
ROLLOT Charles - VIRY Dominique

Membre absent excusé :

- RIVIERE Christophe

Membre absente :

- CASTRO Mélanie

Conformément à l'article L2121.15, M. COLLOMBIER Emmanuel a été nommé secrétaire
de séance. Le procès-verbal de la réunion du 27 Novembre 2020 et l'ordre du jour de la
présente réunion sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT DES DELEGATIONS :

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Monsieur le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en
Mairie, pour lesquelles il a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption :

-DIA reçue le 23/12/2020 : habitation, au 14 Rue de la Fosse, n° cadastre ZA 104.

-DIA reçue le 09/01/2021 : habitation, 24 rue de la Grand'Cour, n°cadastre ZA 204

01/2021 ELECTRIFICATION RURALE : GENIE CIVIL DU RESEAU TELEPHONIQUE LORS DES TRAVAUX SUIVANTS : EXTENSION DES RESEAUX POUR ALIMENTER LA PARCELLE GRUN CHRISTIAN

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux
travaux : Extension des réseaux pour alimenter la parcelle GRUN Christian.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau
téléphonique, Orange réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Électricité des
Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat
Départemental d'Électricité des Vosges du 19 Juin 2018, le Syndicat finance la
surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la
fourniture et la pose de la totalité du matériel.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 11 JANVIER 2021

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 1 828,45 € HT et que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s'élève à 803,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté
- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, maître d'ouvrage.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

02/2021 CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée fin 2020 pour le choix du maître d'œuvre pour l'accessibilité des établissements communaux recevant du public. Une seule enveloppe a été reçue, les membres de la commission Bâtiments, patrimoine et voirie et ceux de la commission d'appels d'offres et les services mutualisés de la CAE ont analysé cette offre. Au vu du rapport de l'analyse de l'offre, réalisé en fonction des critères d'attribution, Monsieur le Maire propose que ce soit ELANSYM SAS de Vanves (92) qui soit choisi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de choisir ELANSYM SAS de Vanves (92) pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité des établissements communaux recevant du public pour un montant de 5 400 € HT soit 6 480 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous autres documents relatifs s'y rapportant.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 à l'article 2313.

03/2021 CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée fin 2020 pour le choix du maître d'œuvre pour le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (pave). Trois enveloppes ont été reçues, les membres de la commission Bâtiments, patrimoine et voirie et ceux de la commission d'appels d'offres et les services mutualisés de la CAE ont analysé ces offres. Au vu du rapport de l'analyse des offres, réalisé en fonction des critères d'attribution, Monsieur le Maire propose que ce soit IDP Consult de Nancy qui soit choisi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 11 JANVIER 2021 Feuillet 2021-002

DECIDE de choisir IDP Consult de Nancy pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (pave) pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous autres documents relatifs s'y rapportant.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 à l'article 2313.

04/2021 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DU DEPARTEMENT DES VOSGES

Monsieur le Maire informe les conseillers que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration de la collectivité et permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et constituent la mémoire de la collectivité et de ses habitants. Les collectivités ont l'obligation de les conserver intégralement et de façon pérenne. Le recours à la dématérialisation des procédures entraîne des contraintes organisationnelles dans la gestion d'archivage des documents électroniques. Dans le souci d'une meilleure conservation des données et documents produits sous forme électronique, d'une mutualisation des moyens de conservation et de stockage, la société publique locale XDEMAT propose à la ville d'adhérer au module XCELIA qui facilitera l'archivage électronique de tous les dépôts sur la plateforme XDEMAT auprès du service d'archivage électronique du département des Vosges. Les coûts liés à la mise en place et à la maintenance du service d'archivage électronique seront entièrement supportés par le Département qui en sera l'unique propriétaire. Aucune participation financière n'est demandée à la collectivité pour adhérer au service d'archivage électronique.

Par conséquent, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du département des Vosges, ci-annexée ;
- approuve les termes de l'avenant à la convention de prestation de la SPL XDEMA T, en vue d'accéder à l'application XCELIA, permettant la conservation des échanges dématérialisés ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le Département des Vosges, la direction des archives départementales des Vosges ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation d'accès à l'application XCELIA,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document permettant la mise en œuvre de cette décision, et à entreprendre toute démarche à cet effet.

05/2021 AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHESION CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 11 JANVIER 2021

Les demandes d'adhésion présentées par :

- la commune de VILLOUXEL (canton de Neufchâteau),
- le Syndicat Intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt),
- le- Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompain),
- le- Syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion de la collectivité précitée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Signature du contrat de l'agent du service civique qui a pour mission « Accompagner les équipes éducatives dans la mise en place d'un projet de sensibilisation au respect de l'environnement » au sein de l'école.
- 2) Réception du rapport annuel d'activité 2019 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges. Il est consultable en mairie par les administrés aux heures d'ouverture.
- 3) Les lots de bois d'affouage ont été attribués.
- 4) La cérémonie des vœux est en ligne sur le facebook et le site de la mairie.
- 5) Le bulletin communal sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 11 JANVIER 2021

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
01/2021	Electrification rurale : Génie civil du réseau téléphonique lors des travaux suivants : Extension des réseaux pour alimenter la parcelle GRUN Christian	Finances locales	7.6.2
02/2021	Choix du maître d'œuvre pour l'accessibilité des établissements communaux recevant du public	Commande publique	1.6
03/2021	Choix du maître d'œuvre pour le plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)	Commande publique	1.6
04/2021	Convention d'adhésion au service d'archivage électronique du département des Vosges	Autres domaines de compétences	9.1.3

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 11 JANVIER 2021 Feuillet 2021-003

05/2021	Avis sur les demandes d'adhésion concernant le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges	Autres domaines de compétences	9.1.3
Questions et informations diverses			

Le Maire d'Aydoilles,


Stéphane CHRISMONT



Transmis à la Préfecture et affiché le 12/01/2021